

Hôpital
communautaire de
Hornepayne

PLAN D'ÉTHIQUE

Adopté : Avril 1992

Mis à jour : Avril 2008

Index

Comité d'éthique.....	3
Code d'éthique et de valeurs.....	4
Objectifs du plan d'éthique.....	5
HCH ¹	
Mission/vision.....	6
Buts et objectifs	7
Principes et valeurs	8
Processus de prise de décision éthique	10
Responsabilités des dirigeants	11
Conformité-Communication-Éducation	12
Signalement des violations	12
Enquête sur les violations présumées	13
Mesures disciplinaires en cas de violation	13

¹ Hôpital communautaire de Hornepayne

Comité d'éthique

Administration

Membres permanents

Directrice générale
Président du conseil d'administration
Responsables de services

Membres ad hoc

Autres parties intéressées, selon la question ou le conflit

Soins des patients

Membres permanents

Médecin-chef
Directrice générale
Président du conseil d'administration
Directrice des services infirmiers
Personnel infirmier

Membres ad hoc

Autres parties intéressées, selon la question, p. ex. famille, autres soignants, etc.

Code d'éthique et de valeurs

Ce code d'éthique s'applique à tous les employés, médecins, bénévoles, étudiants, agents et membres du conseil d'administration de l'Hôpital communautaire de Hornepayne. Nous affirmons par les présentes que :

Nous nous engageons à traiter toutes les personnes avec qui nous faisons affaire de façon équitable et conformément aux principes de l'éthique, et à agir conformément à nos valeurs.

Nous respectons les normes d'éthique professionnelle les plus élevées.

Nous respectons toutes les politiques et procédures, lois, règles, règlements et contrats de l'Hôpital communautaire de Hornepayne et évitons toute activité qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des pratiques illégales.

Nos valeurs éthiques :

Loyauté : Nous avons confiance en nos collègues et les considérons comme des membres précieux de notre équipe de soins de santé. Nous nous engageons à nous traiter les uns les autres avec honnêteté, intégrité, loyauté et dignité.

Respect : Nous reconnaissons et affirmons la valeur unique et intrinsèque de chaque personne. Nous traitons tous nos clients avec dignité, courtoisie, tolérance et indulgence. Nous respectons leur autonomie et leur vie privée.

Bienveillance : Nous traitons tous nos clients avec compassion, bonté et prévenance.

Justice/vertu civique : Nous exerçons nos activités avec équité en matière de procédure, impartialité, cohérence, justice, honnêteté et intégrité. Nous sommes respectueux de la loi, sensibles aux besoins de la communauté et conscients de la nécessité de protéger l'environnement.

Objectifs du plan d'éthique

L'objectif du plan d'éthique est de fournir aux membres du personnel, de la direction, du conseil et du corps médical des lignes directrices qui les aideront à prendre des décisions judicieuses concernant les questions d'éthique et celles portant sur les politiques de l'établissement ainsi qu'à respecter les normes éthiques et juridiques dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces obligations s'appliquent aux rapports que nous entretenons avec nos patients, les tiers payants, les bénévoles, les étudiants, les sous-traitants, les fournisseurs, les consultants, les pensionnaires, les membres de la communauté et les uns avec les autres.

Notre plan d'éthique vise à refléter et à maintenir les normes d'éthique les plus élevées en matière de soins aux patients et de pratiques commerciales.

Ce plan ne cherche pas à être exhaustif. La conformité aux lois, aux règles et aux règlements du gouvernement, aux normes, aux contrats ainsi qu'aux règles et aux pratiques commerciales et comptables reconnues demeure essentielle.

Mission/Vision

L'Hôpital communautaire de Hornepayne a comme mission/vision d'offrir à la communauté de Hornepayne et à la région avoisinante des soins et des services de santé de qualité, tout en respectant son Code d'éthique et de valeurs.

Offrir un service de santé intégré et multidisciplinaire au sein de la communauté.

Favoriser le bien-être et les modes de vie sains auprès des membres de la communauté, des pensionnaires de l'unité de soins de longue durée, des patients et du personnel de l'hôpital.

Offrir une vaste gamme de services, y compris des services producteurs de recettes.

Assurer l'accès à des soins spécialisés par les membres de notre communauté.

Adopté : Avril 1992
Mis à jour : Avril 2008

Buts et objectifs

Voir à la stabilité financière de l'hôpital grâce à un processus continu de surveillance et d'utilisation judicieuse des ressources physiques et humaines.

Évaluer les besoins de la population en collaboration avec la communauté, le RLISS n° 13 et d'autres intervenants dans le but de concevoir des programmes et d'améliorer les services pour répondre à ces besoins.

Offrir, dans la mesure du possible, des services aux clients dans la langue de leur choix.

Recruter et maintenir en poste des professionnels de la santé, au besoin.

Créer un environnement qui favorise en tout temps une culture de sécurité pour notre personnel et nos clients.

Favoriser une culture positive à l'égard de l'équilibre travail-vie personnelle grâce au suivi continu des initiatives en matière de santé et de bien-être, de la formation du personnel, des programmes de renoncement au tabac et d'autres programmes.

Favoriser et encourager une culture d'amélioration de la qualité au sein de l'établissement grâce à l'utilisation d'indicateurs pertinents et à la surveillance continue.

Adopté : Avril 1992
Mis à jour : Avril 2008

Processus de prise de décision éthique

- Étape 1** Repérer les questions d'éthique.
- Étape 2** Réunir les membres pertinents du Comité d'éthique.
p. ex. a) question liée aux soins des patients
b) question d'ordre administratif
- Étape 3** Clarifier la question d'éthique et déterminer les parties intéressées et les valeurs en cause.
- Étape 4** Au moment opportun, inviter les parties intéressées à une réunion du comité.
- Étape 5** Établir les différentes mesures qui pourraient être prises.
- Étape 6** Choisir la ou les mesures les plus appropriées ou ayant obtenu le plus de soutien.
- Étape 7** Faire part de la décision prise et la mettre en œuvre.
- Étape 8** Passer en revue la décision pour s'assurer que le but recherché a été atteint.

Responsabilités des dirigeants

Bien que nous soyons tous obligés de respecter le code, nous nous attendons à ce que nos dirigeants donnent l'exemple et soient un modèle à tous égards.

Nous nous attendons à ce que toute personne ayant des responsabilités de surveillance à l'Hôpital communautaire de Hornepayne s'acquitte de ses responsabilités avec bonté, sensibilité, obligeance et respect.

Nous nous attendons à ce que les superviseurs créent une atmosphère dans laquelle tous les membres de leur équipe se sentent libres de soulever des préoccupations et de proposer des idées.

Nous verrons à ce que tous aient accès aux renseignements nécessaires pour se conformer aux lois, aux règlements et aux politiques concernant leur emploi et aux ressources nécessaires pour résoudre des dilemmes en matière d'éthique.

Nous devons toujours adopter un comportement éthique et faire preuve de conformité dans la poursuite de nos objectifs d'affaires.

Conformité-Communication-Éducation

Le Code d'éthique et de valeurs ainsi que le Plan d'éthique seront communiqués au personnel et au public afin de les faire mieux connaître.

Le Plan d'éthique sera disponible dans tous les services. Le Code d'éthique et de valeurs sera affiché à différents endroits dans l'établissement. Le code et le plan seront passés en revue avec les employés lors de leur évaluation annuelle du rendement.

Le Code d'éthique et de valeurs sera inclus dans le rapport annuel qui est distribué au public.

Signalement des violations

Quiconque soupçonne qu'il y a eu une violation du Code d'éthique et de valeurs en ce qui concerne les politiques de l'hôpital ou la loi est tenu d'en aviser son superviseur immédiat.

Dans la mesure du possible, l'Hôpital communautaire de Hornepayne protège la confidentialité de toute information divulguée ainsi que l'identité de tout employé ou de toute personne qui signale une violation.

Aucun employé ne peut faire l'objet de représailles, de discrimination ou de toute autre mesure préjudiciable en matière d'emploi pour avoir signalé de bonne foi une violation présumée du code conformément aux dispositions de ce plan ou de toute loi pertinente.

Enquêtes sur les violations présumées

Toute violation signalée fera l'objet d'une enquête dans les plus brefs délais et sera traitée avec le plus de discrétion possible.

Les personnes qui signalent une violation ne doivent en aucun cas mener leur propre enquête, car il pourrait y avoir des enjeux juridiques. Par ailleurs, le fait d'agir de son propre chef pourrait compromettre l'intégrité de l'enquête et nuire à la personne qui signale la violation et à l'Hôpital communautaire de Hornepayne.

Tous les membres du personnel sont tenus de collaborer au processus d'enquête.

Mesures disciplinaires en cas de violation

Ce code sera respecté à tous les échelons, équitablement et sans préjudice.

Toute violation du code et des autres politiques et procédures de l'établissement peut entraîner des mesures disciplinaires.